



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Seine Maritime



Date de la convocation :

08/04/2021

**Nombre de membres
en exercice : 23**

Présents : 21

Votants : 23

Procès-verbal du Conseil Municipal de la Ville de Blangy sur Bresle

Compte-rendu des décisions prises affiché le 15.04.2021

Adopté à l'unanimité sans observations le 02.06.2021

Séance du mercredi 14 avril 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le quatorze avril à 18 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Eric ARNOUX, Maire.

Présents : Monsieur Eric ARNOUX, Madame Annie CLAIRET, Monsieur David BOUTRY, Madame Pauline DEHEDIN, Monsieur Kevin PLOUVIER, Madame Sophie MARTIN, Monsieur Denis DUPUIS, Monsieur David DESENCLOS, Madame Claudine GAREST, Madame Olivia COURVALET, Monsieur Hadrien MARTIN, Madame Sonia CREPIN, Madame Ludivine AUGER, Monsieur Ludovic LEFBVRE, Madame Marion DELANCOIS, Madame Martine BOUQUILLON, Monsieur Grégory DELESTRE, Monsieur Alain SENECHAL, Madame Patricia COURTY, Madame Gaëlle FAUVEL, Madame Catherine TRAULET

Absent(s) : Madame Ludivine AUGER (jusqu'au point : 2- 1)

Absent(s) excusé(s) représenté(s) : Monsieur Olivier BELIN par Madame Claudine GAREST, Monsieur Denis PERCHERON par Madame Annie CLAIRET

En conformité des articles L.2121-15 et L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à l'élection au scrutin à main levée d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été élu(e) secrétaire de séance à l'unanimité : Monsieur Hadrien MARTIN

1 - Approbation du procès-verbal du 31.03.2021

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité, sans observation.

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour de la présente séance.

A- Délibération du conseil municipal relative à l'approbation des comptes de gestion 2020 Budget principal et annexes lotissements la gargatte et grand ménage - Délibération N°DE 2021 027

La comptabilité communale prévoit l'intervention de deux instances : le maire, ordonnateur, et le trésorier, comptable de la commune.

Il y a en conséquence deux types de comptes : d'une part le compte du maire (compte administratif) et d'autre part, celui du comptable (compte de gestion).

Le compte de gestion est confectionné par le comptable qui est chargé en cours d'année d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le maire.

Le compte de gestion doit parfaitement concorder avec le compte administratif. Cette concordance se vérifie notamment par comparaison des dépenses et des recettes de l'exercice et par la reprise des résultats antérieurs.

Les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes relatifs aux lotissements de la Gargatte et Grand Ménage sont en parfaite concordance avec les comptes administratifs communaux.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le conseil municipal à l'unanimité des votants (4 abstentions) :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Décide de déclarer que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2020 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 22

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 4 - Mme Courty, Mme Fauvel, Mme Traulet, M. Sénéchal

B- Election du Président pour le vote des comptes administratifs 2020 - Délibération N°DE 2021 028

Il est rappelé que conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code général des Collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président.

Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-21, le président de séance est désigné par vote au scrutin secret, toutefois le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

M. le Maire propose d'élire le président de séance au scrutin à main levée, et propose la candidature de Mme Annie CLAIRET.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'élire le président de séance à main levée, et de désigner Mme Clairet comme Présidente de séance pour le vote des comptes administratifs 2020 de la collectivité.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

M. Arnoux : « Avant de vous quitter je vais me permettre un petit mot sur les comptes administratifs 2020, pour donner quelques informations et ensuite je vous laisserai. L'exercice 2020 aura été une année particulière pour notre collectivité du fait de l'émergence du Covid en année d'élection municipale. Notre bien vivre ensemble a été particulièrement éprouvé par cette pandémie dont la fin n'est peut-être pas aussi proche qu'on nous le dit, mais j'invite chacun à se faire vacciner dans l'intérêt général. Ce fut une année inédite qui a obligé le conseil municipal sortant de voter un budget au mois de mai avant le déroulement du deuxième tour qui s'est déroulé au mois de juillet. Par conséquent je comprendrai que certains élus ne se sentent pas responsables des comptes 2020 et demande à ne pas participer au vote. Que chacun se sente à l'aise.

Avant de m'absenter je souhaiterais apporter un bref éclairage sur le budget de fonctionnement dont le détail a déjà été étudié en commission plénière. En effet les comptes 2020 établissent un excédent de 774 740,14 euros contre un excédent de 942 591 euros en 2019. Soit une diminution de 167 851 euros.

Cette baisse s'explique principalement par l'impact de la pandémie et sur l'arrêt d'activités municipales à savoir :

- Fermeture du musée
- Arrêt des activités culturelles de l'espace musical, école art plastique,
- Interruption des centres de loisirs
- Arrêt des locations de salles municipales (salles des fêtes et salle polyvalente du musée)

A cela il y a eu également les actions de solidarité comme :

- Achats des masques pour les blangeois et savon
- Aides alimentaires pour les personnes les plus isolées
- Heures supplémentaires du personnel d'entretien pour respecter les conditions sanitaires aux écoles, multi-accueil notamment.
- Achats d'espaces publicitaires dans la presse locale pour soutenir les commerçants
- Soutien aux commerçants et entreprises à savoir la baisse de la CFE 2020 pour 145 000 euros

La somme de ces impacts défavorables est de 320 000 euros. Cet impact s'est vu néanmoins réduit de 155 000 euros dont 20 000 euros de la CAF pour compenser l'arrêt des centres de loisirs et une aide de 135 000 euros au titre de compensation financière pour la réduction de la CFE.

En conclusion malgré les effets négatifs de la pandémie le niveau de l'excédent de fonctionnement obtenu reste satisfaisant au regard de ce que nous venons de vivre et du besoin d'épargne de la commune. Je laisse désormais la Présidence à Mme Annie Clairet. »

M. Sénéchal : « M. Le Maire juste avant que vous vous absentiez, concernant l'autofinancement de la commune, comme vous l'avez dit presque 168 000 € de perte par rapport à 2019, mais j'ai noté aussi que par rapport à 2018 il y avait eu une importante perte d'autofinancement et que si cet excédent reste comme vous le dites convenable je pense qu'il faut veiller à garder un excédent qui nous permette de financer les investissements futurs. »

M. Arnoux : « Alors nous partageons exactement le même point de vue, concernant votre commentaire sur 2018 je serais réservé car je n'ai pas les chiffres en tête. »

M. Sénéchal : « C'était 1 400 000 l'excédent. »

M. Arnoux : « On regardera ça ensemble. Mais pourquoi pas, mais je ne pense pas que c'était aussi élevé que ça. »

M. Sénéchal : « J'ai pris les chiffres du compte administratif 2018. Si vous voulez en 2 ans on a quand même perdu 45 % de l'excédent. Bon c'est vrai que la crise du Covid a joué. »

M. Arnoux : « On aura l'occasion d'en reparler. Mais sinon sur votre analyse je suis tout à fait d'accord notre objectif c'est de préserver notre capacité d'investissement. Je vous remercie. »

Mme Clairet prend la présidence de séance.

Mme Clairet : « Bonsoir, donc nous allons procéder à la délibération du compte administratif 2020 du budget principal présenté par M. Eric ARNOUX. »

C- Délibération du conseil municipal relative à l'approbation du Compte Administratif 2020 du budget principal présenté par M. Eric Arnoux, Maire - Délibération N°DE_2021_029

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Mme Annie CLAIRET, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 Budget principal, dressé par Monsieur Éric ARNOUX, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative :

- Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés		442 591,09 €		556 397,26 €		998 988,35 €
Part affectée à investissement						
Opérations de l'exercice	3 645 205,97 €	3 977 355,02 €	1 577 919,55 €	1 395 988,69 €	5 223 125,52 €	5 373 343,71 €
Totaux	3 645 205,97 €	4 419 946,11 €	1 577 919,55 €	1 952 385,95 €	5 223 125,52 €	6 372 332,06 €
Résultat de clôture		774 740,14 €		374 466,40 €		1 149 206,54 €
	Besoin de financement					
	Excédent de financement		374 466,40 €			
	Restes à réaliser DEPENSES		526 909,00 €			
	Restes à réaliser RECETTES		391 478,00 €			
	Besoin total de financement					
	Excédent total de financement		239 035,40 €			

- Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve et que le compte administratif est conforme au compte de gestion.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros.

M. Sénéchal : « Je pense qu'il y a une petite erreur dans l'intitulé ce n'est pas le compte de gestion c'est le compte administratif. »

Mme Clairret : « Dans l'intitulé c'est bien approbation du compte administratif. »

M. Sénéchal : « Oui mais là vous dites en conséquence déclare que le compte de gestion dressé par le comptable. »

Mme Clairret : « Oui c'est ce que j'ai dit parce que c'est ce qui est écrit. C'est pour faire remarquer la concordance entre les 2. »

M. Sénéchal : « Bon si vous voulez. »

Mme Clairret : « Nous allons procéder au vote, je vous demanderai de laisser vos mains levées le temps que l'on puisse comptabiliser. »

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 22

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 4 – Mme Courty, Mme Fauvel, Mme Traulet, M. Sénéchal

M. Sénéchal : « Comme l'a dit M. le Maire nous n'avons pas participé au vote du budget donc nous nous abstenons en ce qui concerne l'exercice 2020. »

D- Délibération du conseil municipal relative à l'approbation du Compte Administratif 2020 du budget annexe du lotissement de la Gargatte présenté par M. Eric Arnoux, Maire - Délibération N°DE 2021 030

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Mme Annie Clairret, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 Budget annexe du lotissement de la Gargatte, dressé par Monsieur Éric ARNOUX, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative :

- Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés		49 359,57 €		32 531,95 €		81 891,52 €
Part affectée à investiss						
Opérations de l'exercice					0,00 €	0,00 €
Totaux	0,00 €	49 359,57 €	0,00 €	32 531,95 €	0,00 €	81 891,52 €
Résultat de clôture		49 359,57 €		32 531,95 €		81 891,52 €
Besoin de financement						
Excédent de financement			32 531,95 €			
Restes à réaliser DEPENSES						
Restes à réaliser RECETTES						
Besoin total de financement						
Excédent total de financement			32 531,95 €			

- Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve et que le compte administratif est conforme au compte de gestion.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 22

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 4 - Mme Courty, Mme Fauvel, Mme Traulet, M. Sénéchal

E- Délibération du conseil municipal relative à l'approbation du Compte Administratif 2020 du budget annexe du lotissement du Grand ménage présenté par M. Eric Arnoux, Maire - Délibération N°DE 2021_031

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Mme Annie CLAIRET, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 Budget annexe du lotissement du Grand Ménage, dressé par Monsieur Éric ARNOUX, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative :

- Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés		0,00 €		0,00 €		0,00 €
Part affectée à investiss						
Opérations de l'exercice	19 262,50 €	19 263,00 €	19 262,50 €	19 262,50 €	38 525,00 €	38 525,50 €
Totaux	19 262,50 €	19 263,00 €	19 262,50 €	19 262,50 €	38 525,00 €	38 525,50 €
Résultat de clôture						
Besoin de financement						
Excédent de financement						
Restes à réaliser DEPENSES						
Restes à réaliser RECETTES						
Besoin total de financement						
Excédent total de financement						

- Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve et que le compte administratif est conforme au compte de gestion.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 22

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 4 – Mme Courty, Mme Fauvel, Mme Traulet, M. Sénéchal

Mme Clairet : « Je vous remercie pour M. Le Maire, que je vais rechercher. M. Le Maire les comptes 2020 sont approuvés. »

M. Arnoux : « Je vous remercie pour ce vote. Et je voudrais vraiment associer le personnel administratif, notre comptable et notre directrice générale des services à tout ce travail d'élaboration de ces documents et nous pouvons également remercier notre trésorier et son équipe. Et je vous remercie chaleureusement de votre vote à titre personnel. Nous allons passer maintenant à l'affectation du résultat. »

F- Délibération du conseil municipal relative à l'affectation des résultats 2020 du budget Principal - Délibération N°DE 2021_032

Monsieur le Maire expose ce qui suit : En application des dispositions des instructions budgétaires et comptables M14, il convient de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2020, issus du compte administratif pour le budget principal,

a) Rappel des principes :

1. L'arrêté des comptes 2020 permet de déterminer :

- Le résultat 2020 de la section de fonctionnement.

Ce résultat est constitué par le résultat comptable constaté à la clôture de l'exercice (solde entre les recettes réelles et d'ordre et les dépenses réelles et d'ordre) augmenté de la quote-part du résultat 2019 de la section de fonctionnement reporté sur cette section (chapitre 002).

- Le solde d'exécution 2020 de la section d'investissement.

Ce solde d'exécution est égal au solde constaté entre d'une part, les dépenses d'investissement de l'exercice 2020, majorées du déficit d'investissement 2019 reporté (chapitre 001 en dépenses) et d'autre part, les recettes d'investissement propres à l'exercice 2020, majorées de la quote-part de l'excédent 2019 de fonctionnement affecté en investissement (compte 1068).

- Les restes à réaliser en investissement qui seront reportés au budget de l'exercice 2021.

2. Le résultat de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2020 doit en priorité couvrir le besoin en financement 2021 de la section d'investissement.

La nomenclature M14 précise que le besoin en financement de la section d'investissement doit être corrigé des restes à réaliser de cette section en dépenses et en recettes.

3. Le solde du résultat de la section de fonctionnement après couverture du besoin en financement de la section d'investissement, s'il est positif, peut, selon la décision de notre assemblée, être affecté à la section d'investissement et/ou à la section de fonctionnement pour permettre :

- d'inscrire une réserve en fonctionnement et/ou en investissement pour dépenses imprévues au budget 2020 ;

- de contribuer au financement des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2021 en lieu et place d'une fraction de l'emprunt.

a) Affectation du résultat 2020 :

La clôture de l'exercice 2020 s'établit ainsi :

Section de fonctionnement			
Recettes	a	3 977 355.02 €	
Excédent n-1	b	442 591.09 €	
Dépenses	c		3 645 205.97 €
Excédent à affecter	a+b-c	774 740.14 €	

Section d'investissement			
Recettes	a	1 395 988.69 €	
Excédent n-1	b	556 397.26 €	
Dépenses	c		1 577 919.55 €
Solde d'exécution de la section	a+b-c	374 466.40 €	

Restes à réaliser			
Recettes	a	391 478 €	
Dépenses	b		526 909 €
Solde des restes à réaliser	a-b	- 135 431 €	

En rapprochant les sections on constate donc :

Résultats 2020			
Excédent de fonctionnement	a	774 740.14 €	
Excédent de financement de la l'investissement (y compris RAR)	b	374 466.40 €	
Résultat global de clôture	a+b	1 149 206.54 €	

En tenant compte des résultats ci-dessus, Monsieur le Maire propose de procéder à l'affectation conformément au tableau de reprise des résultats, ci-après :

Affectation du résultat de fonctionnement 2020			
Résultat de fonctionnement	a	774 740.14 €	
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement	b	135 431.00 €	
Affectation complémentaire en réserves à la section d'investissement	c	199 309.00 €	
Total affectation en section d'investissement à l'article 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés" du BP 2021	d= b+c	334 740.00 €	
Résultat de fonctionnement reporté : Article 002 du budget primitif 2021	a-d	440 000.14 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants (4 abstentions) :

- Affecte le résultat conformément au tableau de reprise exposé ci-dessus.
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.
- Mandate le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 22

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 4 – Mme Courty, Mme Fauvel, Mme Traulet, M. Sénéchal

G- Délibération du conseil municipal relative à l'affectation des résultats 2020 du budget annexe du lotissement de la Gargatte - Délibération N°DE 2021_033

Monsieur le Maire expose ce qui suit : En application des dispositions des instructions budgétaires et comptables M14, il convient de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2020, issus du compte administratif pour le budget annexe du lotissement de la Gargatte.

a) Rappel des principes :

1. L'arrêté des comptes 2020 permet de déterminer :

- Le résultat 2020 de la section de fonctionnement.

Ce résultat est constitué par le résultat comptable constaté à la clôture de l'exercice (solde entre les recettes réelles et d'ordre et les dépenses réelles et d'ordre) augmenté de la quote-part du résultat 2018 de la section de fonctionnement reporté sur cette section (chapitre 002).

- Le solde d'exécution 2020 de la section d'investissement.

Ce solde d'exécution est égal au solde constaté entre d'une part, les dépenses d'investissement de l'exercice 2020, majorées du déficit d'investissement 2019 reporté (chapitre 001 en dépenses) et d'autre part, les recettes d'investissement propres à l'exercice 2020, majorées de la quote-part de l'excédent 2019 de fonctionnement affecté en investissement (compte 1068).

- Les restes à réaliser en investissement qui seront reportés au budget de l'exercice 2021.

2. Le résultat de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2020 doit en priorité couvrir le besoin en financement 2021 de la section d'investissement.

La nomenclature M14 précise que le besoin en financement de la section d'investissement doit être corrigé des restes à réaliser de cette section en dépenses et en recettes.

3. Le solde du résultat de la section de fonctionnement après couverture du besoin en financement de la section d'investissement, s'il est positif, peut, selon la décision de notre assemblée, être affecté à la section d'investissement et/ou à la section de fonctionnement pour permettre :

- d'inscrire une réserve en fonctionnement et/ou en investissement pour dépenses imprévues au budget 2021 ;

- de contribuer au financement des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2021 en lieu et place d'une fraction de l'emprunt.

a) Affectation du résultat 2020 :

La clôture de l'exercice 2020 s'établit ainsi :

Section de fonctionnement			
Recettes	a	0 €	
Excédent n-1	b	49 359.57 €	
Dépenses	c		0 €
Excédent à affecter	a+b-c	49 359.57 €	

Section d'investissement			
Recettes	a	0 €	
Excédent n-1	b	32 531.95 €	
Dépenses	c		0 €
Solde d'exécution de la section	a+b-c	32 531.95 €	

Restes à réaliser			
Recettes	a	0 €	
Dépenses	b		0 €
Solde des restes à réaliser	a-b	0 €	

En rapprochant les sections on constate donc :

Résultats 2020		
Excédent de fonctionnement	a	49 359.57 €
Excédent de financement de la l'investissement (y compris RAR)	b	32 531.95 €
Résultat global de clôture	a+b	81 891.52 €

En tenant compte des résultats ci-dessus, Monsieur le Maire propose de procéder à l'affectation conformément au tableau de reprise des résultats, ci-après :

Affectation du résultat de fonctionnement 2020			
Résultat de fonctionnement	a	49 359.57 €	
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement	b	0 €	
Affectation complémentaire en réserves à la section d'investissement	c	0 €	
Total affectation en section d'investissement à l'article 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés" du BP 2021	d=b+c	0 €	
Résultat de fonctionnement reporté : Article 002 du budget primitif 2021	a-d	49 359.57 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants (4 abstentions) :

- Affecte le résultat conformément au tableau de reprise exposé ci-dessus.
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.
- Mandate le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 22

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 4 - Mme Courty, Mme Fauvel, Mme Traulet, M. Sénéchal

H- Délibération du conseil municipal relative à l'affectation des résultats 2020 du budget annexe du lotissement Grand Ménage - Délibération N°DE 2021 034

Monsieur le Maire expose ce qui suit : En application des dispositions des instructions budgétaires et comptables M14, il convient de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2020, issus du compte administratif pour le budget annexe du lotissement du Grand Ménage.

a) Rappel des principes :

1. L'arrêté des comptes 2020 permet de déterminer :

- Le résultat 2020 de la section de fonctionnement.

Ce résultat est constitué par le résultat comptable constaté à la clôture de l'exercice (solde entre les recettes réelles et d'ordre et les dépenses réelles et d'ordre) augmenté de la quote-part du résultat 2018 de la section de fonctionnement reporté sur cette section (chapitre 002).

- Le solde d'exécution 2020 de la section d'investissement.

Ce solde d'exécution est égal au solde constaté entre d'une part, les dépenses d'investissement de l'exercice 2020, majorées du déficit d'investissement 2019 reporté (chapitre 001 en dépenses) et d'autre part, les recettes d'investissement propres à l'exercice 2020, majorées de la quote-part de l'excédent 2019 de fonctionnement affecté en investissement (compte 1068).

- Les restes à réaliser en investissement qui seront reportés au budget de l'exercice 2021.

2. Le résultat de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2020 doit en priorité couvrir le besoin en financement 2021 de la section d'investissement.

La nomenclature M14 précise que le besoin en financement de la section d'investissement doit être corrigé des restes à réaliser de cette section en dépenses et en recettes.

3. Le solde du résultat de la section de fonctionnement après couverture du besoin en financement de la section d'investissement, s'il est positif, peut, selon la décision de notre assemblée, être affecté à la section d'investissement et/ou à la section de fonctionnement pour permettre :

- d'inscrire une réserve en fonctionnement et/ou en investissement pour dépenses imprévues au budget 2021 ;
- de contribuer au financement des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2021 en lieu et place d'une fraction de l'emprunt.

a) Affectation du résultat 2020 :

La clôture de l'exercice 2020 s'établit ainsi :

Section de fonctionnement			
Recettes	a	19 263.00 €	
Excédent n-1	b	0 €	
Dépenses	c		19 262.50 €
Excédent à affecter	a+b-c	0 €	

Section d'investissement			
Recettes	a	19 262.50 €	
Excédent n-1	b	0 €	
Dépenses	c		19 262.50 €
Solde d'exécution de la section	a+b-c	0 €	

Restes à réaliser			
Recettes	a	0 €	
Dépenses	b		0 €
Solde des restes à réaliser	a-b	0 €	

En rapprochant les sections on constate donc :

Résultats 2020		
Excédent de fonctionnement	a	0,50 €
Excédent de financement de la l'investissement (y compris RAR)	b	0 €
Résultat global de clôture	a+b	0,50 €

En tenant compte des résultats ci-dessus, Monsieur le Maire propose de procéder à l'affectation conformément au tableau de reprise des résultats, ci-après :

Affectation du résultat de fonctionnement 2020			
Résultat de fonctionnement	a	0 €	
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement	b	0 €	
Affectation complémentaire en réserves à la section d'investissement	c		
Total affectation en section d'investissement à l'article 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés" du BP 2021	d=b+c	0 €	
Résultat de fonctionnement reporté : Article 002 du budget primitif 2021	a-d	0 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants (4 abstentions) :

- Affecte le résultat conformément au tableau de reprise exposé ci-dessus.
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.
- Mandate le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 22

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 4 – Mme Courty, Mme Fauvel, Mme Traulet, M. Sénéchal

M. Arnoux : « Je vous ai préparé un petit lai us explicatif avant de passer aux points suivants. Le budget primitif des dépenses de fonctionnement de 2021 s'élève à 4.322 581 euros contre 4 232.330 euros en 2020. Pour la préparation du budget 2021 nous avons considéré la réouverture du musée à compter du 2 juin 2021 et celle de l'espace musical, l'école d'art plastique et la salle des fêtes à compter du 1^{er} septembre 2021. Ce budget de fonctionnement se veut prudent et solidaire.

A propos des dépenses de fonctionnement :

1. Concernant les achats et la sous-traitance :

- ⇒ Amélioration du contrôle des dépenses par l'utilisation du logiciel de validation des demandes d'achat conformément aux procédures qui nous sont demandées.
- ⇒ Poursuite des efforts d'entretien de la commune par 5 axes :
 - Traiter au plus vite les 500 réserves des rapports des visites réglementaires
 - Traitement plus rapide des demandes d'intervention de maintenance
 - Planification et contrôle des temps d'entretien de la commune
 - Planification annuelle des travaux de régie demandés par les élus.
 - Poursuite de la sous-traitance des travaux de tonte, taille des haies et tontes des coteaux des chemins communaux par une structure d'économie sociale.

Toute cette organisation est désormais sous la responsabilité de notre adjoint de direction, Pascal Chaidron.

- ⇒ Pour les animations municipales nous avons prévu leur budget à compter du 1^{er} juin 2021. Les conditions sanitaires conduiront notre réflexion pour leur maintien ou pas.
- ⇒ Nous voulons continuer d'accompagner les familles également de la manière suivante :
 - . Les horaires du périscolaire et du mercredi ont été harmonisés entre les temps scolaires et non-scolaires.
 - . Mise en place de nouveaux services au Multi-accueil : fourniture des repas le midi, du goûter et des couches par la municipalité.
- ⇒ Ce budget exprime également notre solidarité avec les associations de tout type face à la pandémie, par le maintien des subventions des associations malgré leur faible activité. Leurs revenus sont difficiles à maintenir du fait de la baisse de leurs activités, nombre de lotos, de thés dansants, de soirées associatives ont été annulés. Mais nous tenons à soutenir tout notre tissu associatif.

2. Concernant les charges de personnel :

En 2021, nous souhaitons stabiliser ce budget. Du fait de la faible activité en matière d'animation municipale, aucun poste de saisonnier au service technique n'est prévu, en revanche nous continuerons d'accueillir apprentis, contrats aidés et services civiques.

3. Concernant les charges exceptionnelles :

Nous budgétions le paiement de la garantie d'exploitation pour l'intégralité de son montant, conformément à la convention signée entre la commune et Habitat 76, et en accord avec le Trésorier public.

A propos des recettes de fonctionnement :

Trois informations sont à retenir :

1. Les activités municipales payantes sont budgétées à la baisse au regard de leur durée d'activité du fait de la pandémie.
2. En 2020 la commune a décidé d'accompagner ses commerçants et entreprises en abaissant de moitié le taux communal de la Cotisation Foncière Entreprise de 19,30% à 9.65% soit un effort de près de 145 00 euros.
Conformément à la réglementation nous réaugmenterons ce taux à raison de 1.30 par an soit 10.96% pour 2021.
La réglementation nous empêche de retrouver en une seule fois le taux de 19.30%, sauf en décidant d'augmenter la taxation des particuliers, ce que nous refusons de faire catégoriquement. Ceci rendra notre commune attractive économiquement.
L'application de cette règle bénéficiera donc le temps de notre mandat à tout notre tissu économique local et représentera un effort dégressif sur 7 années pour un montant total estimé à 600 000 euros soutenu par l'Etat à hauteur de 135 000 euros en 2020 et 135 000 euros en 2021, soit un effort net pour l'économie locale de .330 000 euros.
3. La réforme de la taxe d'habitation a pour conséquence le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties en addition au taux communal de la même taxe.
Ceci n'est en rien une hausse de la fiscalité communale mais correspond bien à une décision du gouvernement pour pallier à la disparition de la taxe d'habitation.

En conclusion notre objectif pour le budget de fonctionnement est de préserver notre capacité d'épargne pour permettre à la commune de conserver sa capacité d'investir pour la rendre agréable à vivre pour les blangeoises et blangeois et attractive pour les investisseurs sur notre territoire.

A propos du budget d'investissement 2021, il peut être qualifié :

- ⇒ D'important pour son montant de 5.2 millions d'euros
- ⇒ Et d'écologique car il ne comprend pas moins de **4 projets de rénovation thermique de bâtiments municipaux**

Les 5.2 M€ de dépenses d'investissements comprennent donc :

1. 525 000 euros d'opérations financières dont 461 000 euros de remboursement de capital des emprunts déjà contractés
2. 4 668 000 euros TTC de travaux dont 3 145 231 euros TTC pour les 4 projets écologiques (67%)

1^{er} Projet écologique : Rénovation de la Salle de sport Fléchelle

- 1 397 690 euros TTC de rénovation thermique de la salle Fléchelle. Ce montant budgété correspond à la tranche ferme du projet et la maîtrise d'œuvre. Dans l'appel d'offres nous avons défini une tranche ferme et une tranche conditionnelle. Pour l'instant on ne parle que de la tranche ferme.

Cela permettra :

- . La rénovation de la toiture de la salle des sports de combat
- . L'isolation complète du bâtiment, la rénovation du système de distribution et de gestion du chauffage
- . Le chauffage de l'eau se fera par capteurs solaires
- . La rénovation complète de l'éclairage en système Led
- . La création d'une tribune pour les spectateurs
- . La création d'une infirmerie
- . La création de sanitaires
- . La création de lieu de rangement pour les clubs de sports
- . La création d'un club house et des sanitaires mutualisés pour tous les clubs de sport
- . La rénovation du sol de la grande salle
- . La mise en conformité de la circulation et de l'accessibilité à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment principal.

La réalisation de la tranche conditionnelle estimée à ce jour à 449 000 euros TTC et fera peut-être l'objet d'un budget supplémentaire cet été en fonction des aides obtenues pour lesquelles nous n'avons pas encore eu de réponse. Cette tranche comprend :

- . La rénovation complète et agrandissement du bâtiment des vestiaires
- . L'isolation thermique des vestiaires.
- . La création d'une infirmerie
- . L'amélioration de l'accessibilité.

Ce dossier a été initié en 2018 dans le cadre du Contrat de Territoire signé le 5 février 2021 et faisait partie du programme de la majorité municipale. 735 000 euros de subventions sont budgétées et représentent 66% du budget HT des travaux.

- **3 autres projets écologiques (Mairie, école primaire, école maternelle) sont portés par le Plan de Relance de la Transition Energétique du gouvernement.**

⇒ En 2015, la municipalité avait travaillé avec l'ADEME à un audit énergétique de tout le parc immobilier municipal et de l'éclairage public. Ce premier diagnostic nous avait servi de guide pour réaliser certains travaux de transition énergétique pour faire des économies, comme la rénovation de tout notre éclairage en ampoule au mercure soit 50 % du parc, des travaux d'isolation de la salle Campigny, espace musical, musée du verre.

Mme Ludivine AUGER entre en séance.

- ⇒ Au mois d'octobre 2020 dès l'annonce du Plan de relance de la Transition Energétique par l'Etat, la municipalité a décidé de se concentrer sur ses deux écoles et la mairie, guidée par l'étude de l'ADEME. Notre volonté était de participer à la relance à condition d'obtenir 80% de subvention.
- ⇒ Nous avons donc délibéré en novembre 2020 pour présenter des dossiers de demande de subvention pour ces trois sites qui représentent un budget de travaux de 1 333 301 euros TTC pour les écoles et 414 240 euros TTC pour la mairie, soit un total de 1 747 541 euro TTC.

Les travaux comprennent principalement :

- . Isolation des bâtiments par l'extérieur
- . Isolation sous-toiture
- . Rénovation des huisseries à 100% des écoles je précise pour les écoles car pour la mairie tout n'est pas à changer
- . Changement des chaudières des trois établissements.

Je vous annonce donc officiellement que la commune a obtenu 1 165 027 euros de subvention, soit le taux maximal de 80% du montant HT 1 456 284 euros de ces travaux.

Nous nous sommes engagés à commencer ces travaux en 2021 et les terminer avant le 31/12/2022. Ce budget démontre notre volonté de le faire.

Ces trois projets ne faisaient pas partie de notre programme d'investissement de campagne, mais nous avons considéré qu'il était de notre responsabilité de répondre à cette opportunité pour le bien de notre économie, de la commune et la qualité de notre patrimoine immobilier.

La qualité technique, notre calendrier de réalisation de ces trois chantiers ont contribué à cette décision de l'Etat.

Je souhaite remercier en votre nom le cabinet d'étude Bimopsi de Monsieur Fremeaux pour son diagnostic et Monsieur le Préfet de Seine Maritime, Pierre André-Durand et ses services de leur confiance dans notre capacité à conduire ces travaux avant le 31/12/2022.

Nous avons désormais beaucoup de travail pour suivre ces 4 chantiers écologiques.

Par ailleurs le solde budgétaire d'investissement de 1 522 000 euros TTC comprend :

- . Les travaux de voirie soient 438 277 euros TTC qui comprendront principalement la rénovation complète de la route d'Eu planifiée à fin aout afin de permettre aux activités artisanales et touristiques de ne pas être perturbées cet été.
- . Les travaux de dépollution, démolition et autres frais (acquisition) liés à la préparation de la friche Nusbaumer pour devenir le nouvel Atelier des Services Technique pour un montant de 186 513 euros TTC.
- . La mise aux normes électriques du presbytère, la création du réseau électrique du marché, la rénovation de l'éclairage de la salle des fêtes pour un total de 125 081 euros TTC.
- . La nouvelle signalétique et le nouveau feu rouge pour un montant total de 109 268 euros TTC.
- . La fin du chantier de mise en conformité accessibilité et mises aux normes incendies de l'école Fréchon pour un total de 77 690 euros TTC.
- . L'acquisition d'un chariot télescopique d'occasion pour les services techniques pour un budget net de 60 000 TTC.
- . Le changement de chaudière à la salle des fêtes pour 42 000 TTC.
- . La poursuite d'études avec l'EPFN sur les friches Fonderie de la Bresle et Pochet pour 40 000 euros TTC.
- . L'aménagement du Multi-accueil pour 36 030 TTC, afin d'améliorer la vie des enfants en extérieur et préparer la logistique pour la fourniture de repas aux enfants par la municipalité. Dossier subventionné à 80% par la CAF que nous remercions également.
- . Le drainage du terrain de football de la zone de loisirs pour 30 000 euros TTC. Pour mémoire le drainage actuel a trente ans d'âge.
- . L'enfouissement des lignes EDF de la rue Chekroun pour 30 636 euros TTC pour mettre aux normes les trottoirs pollués par les poteaux EDF.

Plus une liste de travaux d'entretien et d'achats comme la mise à jour du parc informatique pour 22 694 euros, 3 containers d'occasion pour pouvoir stocker du matériel le temps des travaux de la salle Fléchelle.

L'équilibre financier de la section d'investissement est assuré par :

- 1 132 000 euros d'auto-financement
- 1 260 000 euros d'emprunt soit 25% du montant d'investissement. Notre gestion du budget de fonctionnement, la nature des investissements et l'analyse financière des banques nous permettent d'accéder à ce niveau d'emprunt.

- Enfin 2 804 000 euros de subvention d'investissements soit 70% du montant total des travaux HT. Ce montant est supérieur aux 2 500 000 de subventions perçues lors des six années du mandat précédent.

Ceci représente beaucoup de travail de la part des élus et des agents. Sans un travail d'équipe cela ne serait pas possible. Je vous en remercie tous au nom des blangeois. Je tiens également à remercier une nouvelle fois au nom des blangeois les représentants de l'Etat, les élus et les agents du Conseil Régional de Normandie et du Département de Seine Maritime.

Je vous proposerai de voter le budget global tel qu'il est présenté, et de ne pas augmenter les taux des impôts locaux, qui sont fixés ainsi qu'il suit :

- Foncier bâti : 26,43 % + 25.36% (Part départementale) soit 51.79%
- Foncier non bâti : 50,13 %

Et un nouveau taux pour :

- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 9.65 % + 1.31% = 10.96 %

En conclusion, ce budget subit encore l'impact de la pandémie dans nos décisions de gestion.

Chacun aura compris que si le montant d'investissement est très élevé au titre de l'exercice 2021 il ne pourra être réalisé à 100% qu'à la fin du premier semestre 2022.

Nous aurons un programme d'investissement élevé dans cette première moitié du mandat car nombre de dossiers ont été instruits lors du mandat précédent et ils arrivent à maturité avec l'attribution de nombreuses subventions.

Nous ne serons pas dogmatiques pour appliquer absolument notre programme de campagne au risque de mettre en danger la situation financière de la commune, mais nous respecterons nos engagements à l'endroit de nos partenaires qui ont signé le Contrat de Territoire et la Convention Habitat, le 5 février 2021 et désormais notre engagement dans le Plan de Relance Transition Energétique du gouvernement tout en continuant de ne pas augmenter les impôts des blangeois.

Enfin, dans la mesure où les commissions d'attribution de subventions DSIL et DETR se détermineront au plus tard à fin juin 2021, le conseil municipal sera éventuellement amené à se prononcer sur un budget supplémentaire d'investissement probablement en juillet, à propos de la tranche conditionnelle des travaux de rénovation de la salle Fléchelle (partie vestiaire) et de travaux d'aménagement et de mises aux normes pour le musée du verre.

Je vous remercie de m'avoir écouté aussi longuement, est-ce qu'il y a des questions avant de passer à la partie présentation du budget ? »

M. Sénéchal : « J'ai juste une observation concernant la CFE, vous nous avez indiqué lors de la commission plénière de la semaine dernière qu'initialement la contribution devait être exceptionnelle et que vous avez été mal conseillé ou renseigné sur les conséquences de cette décision ce qui explique que la commune ne peut augmenter le taux que de 1.31 %. Je pense qu'il serait intéressant d'informer les blangeois sur cette décision qui va impacter les recettes de la commune de façon beaucoup plus importante que prévu. »

M. Arnoux : « Oui d'autres remarques ? »

M. Sénéchal : « Quand vous dites, pas augmenter les impôts, sauf la CFE. Elle est augmentée de 1.31 % cette année déjà. »

M. Arnoux : « J'attendais cette remarque aussi. »

M. Sénéchal : « Donc pour revenir à un taux normal, si vous voulez, au taux initial de CFE on ne pourra retrouver ce taux qu'en 2028 au plus tôt compte tenu des 1.31 ou ? Puisque les 1.31 correspondent à la majoration spéciale autorisée par la réglementation. Ce sera peut-être 1.32 ou 1.33 l'année prochaine mais ça reste dans ce domaine-là. Ensuite je ne me rappelle pas qu'on est eu le montant de la tranche conditionnelle pour les travaux du stade. »

M. Arnoux : « Je l'ai dit. »

M. Sénéchal : « Pardon je n'ai pas entendu. »

M. Arnoux : « Non mais il n'y a pas de mal. 449 000 € TTC. »

M. Sénéchal : « J'avais évoqué aussi au cours de la commission la baisse des bases prévisionnelles d'imposition, je vous avais demandé si vous connaissiez la raison. »

M. Arnoux : « Je n'ai pas eu le temps de regarder. On pourra poser la question. »

M. Sénéchal : « Non c'est tout simplement indiqué dans le document que vous nous avez donné, dans la notice qui est jointe à la notice 1259. »

M. Arnoux : « Ben il ne faut pas poser la question si tu le sais. »

M. Sénéchal : « Je voulais savoir si vous aviez eu le temps d'y regarder et si vous l'aviez lu. »

M. Arnoux : « Non on n'a pas eu le temps. Je ne suis pas à la retraite. »

M. Sénéchal : « Ben c'est tout simplement la loi de finances pour 2021 qui prévoit un abattement de 50 % soit appliqué sur la base imposable des établissements industriels dont la valeur locative et cet abattement de 50 % s'applique aussi bien sur la taxe foncière sur les propriétés bâties, c'est pour ça qu'on a diminution de notre base d'imposition, et s'applique aussi au niveau de la CFE. Et l'Etat compense cette baisse au niveau de la collectivité en prenant comme référence les taux de 2020. Et pour les années futures ce sera toujours le taux de 2020 qui sera pris en compte. C'est une réforme importante aussi pour les établissements industriels, c'est un effort supplémentaire de l'Etat. »

M. Arnoux : « D'autres questions ? Alors concernant la CFE, je maintiens effectivement que c'était une volonté d'un geste exceptionnel que nous ne regrettons absolument pas et au regard de l'application de la réglementation j'aurais apprécié d'être mieux conseillé mais il n'y a pas d'erreur et nous l'assurons. Comme je l'ai indiqué tout à l'heure au titre de l'exercice 2020 afin de palier aux baisses des recettes fiscales et notamment de la CFE, l'Etat nous a demandé de comptabiliser, je vais vous faire donner les documents afférents, une aide de l'Etat de 135 000 € que nous avons comptabilisé en 2020 et la loi de finances de 2021 prévoit le renouvellement de cette aide, ça ne vous a pas échappé ? »

M. Sénéchal : « Ce n'est pas marqué dans la note. »

M. Arnoux : « Bon ben c'est un scoop. La baisse du taux et la « remontada » du taux va effectivement aller jusqu'en 2028, représentera un effort de la collectivité d'à peu près 596 000 € diminué de 270 000 € soit un impact net que nous assurons de 326 000 €. Je vous transmets le tableau de calcul ainsi que la correspondance qui nous a informé de la correction des 135 000 €. Et donc notre volonté elle se poursuit, je pense que le tissu économique appréciera la lenteur de la remontée de ce taux et je dis bien une remontée parce que ce n'est pas une augmentation c'est une remontée du taux, je pense que les termes sont importants et nous avons souhaité ne pas impacter bien évidemment les impôts sur les particuliers. Donc je vous propose de passer au formalisme. »

I- Délibération du conseil municipal relative au budget prévisionnel principal 2021 - Délibération N°DE 2021_035

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2021 de la commune de Blangy sur Bresle,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget primitif de l'exercice 2021 de la commune de Blangy sur Bresle pour l'année 2021 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 9 516 880.42 Euros

En dépenses à la somme de : 9 516 880.42 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	1 215 833.00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 201 736.00 €
014	Atténuations de produits	-
65	Autres charges de gestion courante	270 009.00 €
66	Charges financières	32 500.00 €
67	Charges exceptionnelles	334 112.42 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 341.00 €
022	Dépenses imprévues	50 335.08 €
023	Virement à la section d'investissement	207 714.92 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		4 322 581.42 €

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	61 645.92 €
70	Produits des services, du domaine, vente	155 127.51 €
73	Impôts et taxes	1 965 473.00 €
74	Dotations et participations	1 533 584.85 €
75	Autres produits de gestion courante	166 750.00 €
76	Produits financiers	-
77	Produits exceptionnels	-
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-
002	Résultat de fonctionnement reporté	440 000.14 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		4 322 581.42 €

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
020	Dépenses imprévues	-
16	Emprunts et dettes assimilées	461 000.00 €
20	Immobilisations incorporelles sauf 204	126 396.00 €
204	Subventions d'équipement versées	-
21	Immobilisations corporelles	580 815.00 €
23	Immobilisations en cours	3 961 280.00 €
27	Autres immobilisations financières	30 000.00 €
45	Total des opérations pour compte de tiers	-
040	Opérations d'ordre entre sections	-
041	Opérations d'ordre entre sections	34 808.00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		5 194 299.00 €

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution positif reporté	374 466.40 €
13	Subventions d'investissement	2 803 683.00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	502 285.68 €
16	Emprunts	1 260 000.00 €
45	Opérations pour compte de tiers	-
021	Virement de la section de fonctionnement	207 714.92 €
024	Produits de cession des immobilisations	1 000.00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	10 341.00 €
041	Opérations d'ordre entre sections	34 808.00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		5 194 299.00 €

OPERATIONS D'INVESTISSEMENT POUR INFORMATION

Libellé	Dépenses	Recettes
Opération n°0010 - Acquisitions et études diverses	218 007.00 €	-
Opération n°0011 - Travaux sur bâtiments scolaires	147 557.00 €	127 686.00 €
Opération n°0012 - Travaux autres bâtiments communaux	515 539.00 €	494 973.00 €
Opération n°0013 - Travaux de Voirie	697 153.00 €	280 397.00 €
Opération n°0014 - Rénovation énergétique groupement scolaire	1 333 301.00 €	888 867.00 €
Opération n°0015 - Rénovation énergétique Mairie	414 240.00 €	276 160.00 €
Opération n°0016 - Fléchelle réhabilitation thermique Phase 1	1 320 000.00 €	735 600.00 €
TOTAL OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	4 645 797.00 €	2 803 683.00 €

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

J- Délibération du conseil municipal relative au budget prévisionnel annexe 2021 du lotissement de la Gargatte - Délibération N°DE 2021 036

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif annexe du lotissement de la Gargatte de l'exercice 2021 de la commune de Blangy sur Bresle,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget primitif annexe du lotissement de la Gargatte de l'exercice 2021 de la commune de Blangy sur Bresle pour l'année 2021 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 106 891.52 Euros

En dépenses à la somme de : 106 891.52 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	39 359.57 €
012	Charges de personnel, frais assimilé	€
014	Atténuations de produits	-

65	Autres charges de gestion courante	35 000.00 €
66	Charges financières	€
67	Charges exceptionnelles	€
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	€
022	Dépenses imprévues	€
023	Virement à la section d'investissement	-
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		74 359.57 €

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	€
70	Produits des services, du domaine, vente	25 000.00 €
73	Impôts et taxes	€
74	Dotations et participations	€
75	Autres produits de gestion courante	€
76	Produits financiers	€
77	Produits exceptionnels	€
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-
002	Résultat de fonctionnement reporté	49 359.57 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		74 359.57 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
020	Dépenses imprévues	-
16	Emprunts et dettes assimilées	€
20	Immobilisations incorporelles sauf 204	€
204	Subventions d'équipement versées	-
21	Immobilisations corporelles	12 531.95 €
23	Immobilisations en cours	20 000.00 €
45	Total des opérations pour compte de tiers	-
040	Opérations d'ordre entre sections	-
041	Opérations d'ordre entre sections	-
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		32 531.95 €

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution positif reporté	32 531.95 €
13	Subventions d'investissement	€
16	Emprunts	€
021	Virement de la section de fonctionnement	-
040	Opérations d'ordre entre sections	€
041	Opérations d'ordre entre sections	-
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		32 351.95 €

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

**K- Délibération du conseil municipal relative au budget prévisionnel annexe 2021 du lotissement Grand Ménage
- Délibération N°DE_2021_037**

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif annexe du lotissement du Grand Ménage de l'exercice 2021 de la commune de Blangy sur Bresle,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget primitif annexe du lotissement du Grand Ménage de l'exercice 2020 de la commune de Blangy sur Bresle pour l'année 2021 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 98 531.00 Euros

En dépenses à la somme de : 98 531.00 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	30 000.00 €
012	Charges de personnel, frais assimilé	€
014	Atténuations de produits	€
65	Autres charges de gestion courante	5.00 €
66	Charges financières	€
67	Charges exceptionnelles	€
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 263.00 €
022	Dépenses imprévues	€
023	Virement à la section d'investissement	€
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		49 268.00 €

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	€
70	Produits des services, du domaine, vente	€
73	Impôts et taxes	€
74	Dotations et participations	€
75	Autres produits de gestion courante	4.00 €
76	Produits financiers	€

77	Produits exceptionnels	€
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	49 263.00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	1.00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		49 268.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
020	Dépenses imprévues	-
16	Emprunts et dettes assimilées	-
20	Immobilisations incorporelles sauf 204	-
204	Subventions d'équipement versées	-
21	Immobilisations corporelles	-
23	Immobilisations en cours	-
45	Total des opérations pour compte de tiers	-
040	Opérations d'ordre entre sections	49 263.00 €
041	Opérations d'ordre entre sections	-
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		49 263.00 €

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution positif reporté	€
13	Subventions d'investissement	€
16	Emprunts	30 000.00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	-
040	Opérations d'ordre entre sections	19 263.00 €
041	Opérations d'ordre entre sections	-
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		49 263.00 €

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

M. Sénéchal : « Une petite question M ; le Maire, est-ce qu'il y a encore des terrains à acheter ? »

M. Arnoux : « Où ? A la garagatte il y a encore un terrain, au grand ménage il y a encore du travail sur le dossier, les fouilles archéologiques ont été faites. On en est là donc il y a eu un dépôt de permis et les fouilles archéologiques ont été faites il y a un mois. »

M. Sénéchal : « Ils ont découvert quelque chose ? »

M. Arnoux : « Non. »

L- Délibération relative aux taux de fiscalité locale 2021 - Délibération N°DE 2021_038

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et L 2312-2 ;

Vu l'instruction M 14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget ;

Vu l'article 16 de la loi de finances 2020 précisant que le taux de la taxe d'habitation appliqué en 2020, 2021, 2022 sur le territoire de la commune est égal au taux appliqué en 2019,

Considérant que dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales, les communes bénéficient à compter de 2021 du transfert du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) 2020 du Département soit 25.36 % pour la Seine-Maritime,

Considérant le dispositif dérogatoire de la majoration spéciale, auquel la commune de Blangy sur Bresle est éligible, permettant d'augmenter uniquement le taux de CFE sans augmentation des taxes foncières,
 Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2021,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer ainsi qu'il suit les taux des taxes directes locales pour 2021 :

	Taux d'imposition 2020	Taux d'imposition 2021
Taxe d'habitation - TH	-	-
Taxe foncière propriétés bâties - TFPB	26.43 %	51.79 % (Dont Part Départementale 25.36 %)
Taxe foncière propriétés non bâties - TFPNB	50.13 %	50.13 %
Cotisation Foncière Entreprises - CFE	9.65 %	10.96 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Fixe le taux des taxes directes locales pour 2021 comme proposé par M. le Maire, dont détail ci-dessus.
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.
- Mandate le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

M - Délibération sur l'attribution des subventions au titre de l'année 2021 - Délibération N°DE 2021_039

M. le Maire rappelle qu'en vertu des dispositions de l'article L. 2311-7 du Code général des collectivités territoriales, l'attribution des subventions peut être effectué dans le cadre du vote du budget, dès lors que les crédits sont individualisés.

Pour rappel, le versement des subventions supérieures à 3.000 € dès lors que les dépenses de l'association sont supérieures à 50.000 €, ne sera possible qu'après présentation de la certification des comptes.

Il est précisé que les conseillers municipaux, dirigeants d'associations ou membres du conseil d'administration d'associations, ne doivent pas prendre part à la délibération concernant l'attribution des subventions aux associations dont ils sont adhérents.

M. le Maire propose à l'assemblée que soient attribuées pour l'année 2021, les subventions suivantes :

Tiers	Objet	Demandes BP 2021			Avis Com. Plénière
		Fonct.	Exc.	Actions Formation	
ASSOC ARCHERY GUILLAUME TELL	Subvention	350 €			350 €
ASSOC MANSURIA KUNG FU	Subvention	500 €			350 €
BADMINTON CLUB DE BLANGY	Subvention	0 €			0 €
SEPBB COMITÉ DIRECTEUR	Subvention	500 €			500 €
SEPBB KARATE	Subvention	1 000 €			850 €
SEPBB PING PONG	Subvention	1 700 €			1 700 €
SEPBB FOOTBALL	Subvention	4 000 €		255 €	4 255 €
SEPBB RUGBY	Subvention	3 500 €		700 €	4 200 €
SEPBB HANDBALL	Subvention	5 000 €			4 200 €

SEPBB GYMNASTIQUE	Subvention	1 200 €			1 200 €
SEPBB TENNIS	Subvention	1 150 €			1 150 €
SEPBB PETANQUE	Subvention	2 500 €			2 300 €
SEPBB PETANQUE	Subvention Mondial	2 500 €			2 000 € (Si tenue du mondial)
SEPBB PETANQUE	Subv. exc. Equipe Nat.		1 000 €		0 €
ASSO. D'ATTELAGE DE LA BRESLE	Subvention	0 €			0 €
COOP. SCOLAIRE ECOLE ELEMENTAIRE	Subvention	2 500 €			2 000 €
COOP. SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE	Subvention	1 000 €			1 000 €
ASSOC ECRITURE PLAISIR	Subvention	0 €			0 €
ASSOC FATRA	Subvention	0 €			0 €
CLUB DE BRIDGE	Subvention	50 €			50 €
HARMONIE MUNICIPALE	Subvention	3 500 €			3 500 €
LA FONDERIE	Subvention	800 €			800 €
	Subvention Bal à Blangy	800 €			800 € (Si réalisation Bal à Blangy)
LE CARCAHOUX	Subvention	400 €			400 €
LE CARCAHOUX	Subvention animations	3 000 €			2 000 € + 1 000 € si réalisation 4 prestations musée du verre
ASSOCIATION DU MANOIR	Subvention	4 000 €			2 000 € + 1 000 € si tenue fête du verre
AGIR AVEC BECQUEREL	Subvention	0 €			600 €
ASSOC PARENTS ET AMIS EM	Subvention	500 €			500 €
BLANGY VERS LE TIERS MONDE	Subvention	800 €			700 €
L'ATELIER	Subvention	7 000 €			7 000 €
CROIX ROUGE FRANCAISE	Subvention	250 €			300 €
LA BOUTIQUE DES SENIORS	Subvention	2 000 €			1 200 €
PHOTO CINE CLUB	Subvention	450 €			450 €
BLANGY LOISIRS	Subvention	1 000 €			1 000 €
ASSOC PERSONNES AGEES BLANGY	Subvention	3 000 €			3 000 €
AMICALE A.C. ET AFN	Subvention	1 000 €			500 €
AMICALE PERSONNEL COMMUNAL	Subvention	2 900 €			1 500 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS	Subvention	2 000 €			2 000 €
CLUB DES MAJORETTES	Subvention	800 €			800 €
SOCIETE DE CHASSE	Subvention	100 €			100 €
SOCIETE DE PECHE	Subvention	1 000 €			600 €

CLUB DE RETRAITES METRA	Subvention	400 €			0 €
ASSOC. JARDINS OUVRIERS	Subvention	1 000 €			1 000 €
		64 150 €	1 000 €	955 €	58 855 €

M. Sénéchal : « Le spectacle du Carcahoux est maintenu ou pas ? »

M. Arnoux : « Non, en fait ils essaient de s'adapter à leurs adhérents et ils veulent changer de formule en ne faisant plus de grand spectacle en juillet à priori, ils sont plus dans une réflexion de faire des choses plus régulièrement et des formes plus petites parce que c'est vraiment compliqué de mobiliser des gens pendant 2-3 semaines pour tout préparer. Donc là c'est sûr, c'est qu'en juillet, aujourd'hui c'est leur position. En juillet cette année il n'y aura rien, ils vont animer le musée à travers plusieurs formes plusieurs dates mais le grand spectacle non il n'y a rien de prévu. Aujourd'hui notre vision au regard des conditions sanitaires la plus grosse manifestation qu'on imagine c'est la fête du verre, mais on ne connaît pas encore les conditions sanitaires et donc voilà. En tout cas l'équipe est toujours mobilisée là-dessus pour cet été. Que les présidents d'association qui ne peuvent pas participer lèvent la main. »

M. Sénéchal : « Pas que les présidents les membres du bureau aussi. »

M. Arnoux : « Voilà à Blangy on aime les associations. Les membres des bureaux uniquement pas le fait d'être adhérent. »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des votants (10 abstentions : les membres siégeant au sein du bureau d'une association n'ont pas participé au vote à savoir : Mesdames Clairet, Dehédin, Bouquillon, Martin, Messieurs Percheron (pouvoir à Mme Clairet), Desenclos, Plouvier, Martin, Dupuis, Sénéchal) :

- Approuve le tableau relatif aux subventions 2021 comme présenté, ci-dessus.
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.
- Mandate le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 23

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 10

3- Ressources Humaines

A- Délibération fixant le tableau des effectifs des emplois permanents - Délibération N°DE 2021_040

M. le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Considérant que la réglementation n'impose de mettre à jour le tableau des emplois qu'une fois par an, au moment du vote du budget,

Considérant que le tableau des effectifs est un outil incontournable de la gestion du personnel et que la collectivité doit être en mesure de se référer à un tableau à jour tout au long de l'année, en fonction des différentes créations, suppressions ou modifications d'emploi,

Considérant que chaque mise à jour doit être datée et conservée et peut être annexée à chaque délibération portant création, suppression ou modification d'un emploi, ou être simplement modifiée sans adoption par l'organe délibérant.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver le tableau des effectifs comme suit :

		Emplois au tableau des effectifs	Emplois pourvus	
			Titulaire	Permanent
EMPLOIS FONCTIONNELS				
Directeur Général des Services	CAT. A	1	1	
TOTAL EMPLOIS FONCTIONNELS		1	1	
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Attaché principal	CAT. A	1		
Attaché	CAT. A	2	1	1
TOTAL ATTACHE		3	1	1
Rédacteur principal 1ère classe	CAT. B	1		
Rédacteur principal 2ème classe	CAT. B	1	1	
TOTAL REDACTEUR		2	1	0
Adjoint administratif principal 1ère cl	CAT. C	4	3,60	
Adjoint administratif principal 2ème cl	CAT. C	1		
Adjoint administratif	CAT. C	2,80		1
TOTAL ADJOINTS ADMINISTRATIFS		7,80	3,60	1
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE		12,80	5,60	2
FILIERE TECHNIQUE				
Technicien principal de 1ère classe	CAT. B	1		
Technicien principal de 2ème classe	CAT. B	1	1	
TOTAL TECHNICIEN		2	1	0
Agent de maîtrise principal	CAT. C	1		
TOTAL AGENT DE MAITRISE		1	0	0
Adjoint technique principal 1ère cl.	CAT.C	5	3	
Adjoint technique principal 2ème cl.	CAT.C	8	7	
Adjoint technique	CAT.C	12,45	7	3,67
TOTAL ADJOINT TECHNIQUE		25,45	18	3,67
TOTAL FILIERE TECHNIQUE		28,45	19	3,67
FILIERE SOCIALE				
Educateur de Jeunes Enfants	CAT. A	1		1
TOTAL EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS		1	0	1
Assistant socioéducatif	CAT. B	1		
TOTAL ASSISTANT SOCIO EDUCATIF		1	0	0

ATSEM principal 1ère classe	CAT.C	3	3	
ATSEM principal 2ème classe	CAT.C	2	1	
TOTAL ATSEM		5	4	0
Agent social principal de 2ème classe	CAT.C	1		1
TOTAL AGENT SOCIAL		1	0	1
TOTAL FILIERE SOCIALE		8	4	2
FILIERE MEDICO-SOCIAL				
Auxiliaire de puériculture ppl de 1ère classe	CAT.C	1	1	
TOTAL AUXILIAIRE DE PUERICULTURE		1	1	0
TOTAL FILIERE MEDICO-SOCIAL		1	1	0
FILIERE ANIMATION				
Animateur principal de 1ère classe	CAT. B	1	1	
TOTAL ANIMATEUR		1	1	0
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	CAT. C	2,70		2,70
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	CAT. C	0,22		0,22
Adjoint d'animation	CAT. C	1,85	1	0,85
TOTAL ADJOINT D'ANIMATION		4,77	1	3,77
TOTAL FILIERE ANIMATION		5,77	2	3,77
FILIERE CULTURELLE				
Assistant d'enseignement artistique ppl 1ère classe	CAT. B	0,4		0,4
Assistant d'enseignement artistique *	CAT. B	2		2
TOTAL ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE		2,4	0	2,4
Assistant de conservation	CAT. B	1		1
TOTAL ASSISTANT DE CONSERVATION		1	0	1
Adjoint du Patrimoine ppl 2ème classe	CAT. C	3	2	
Adjoint du Patrimoine	CAT. C	1	1	
TOTAL ADJOINT DU PATRIMOINE		4	3	0
TOTAL FILIERE CULTURELLE		7,4	3	3,4
FILIERE POLICE MUNICIPALE				
Brigadier-chef principal	CAT. C	1	1	
Brigadier de police municipale	CAT. C	1		
TOTAL BRIGADIER		2	1	0

Garde champêtre chef principal	CAT. C	1		
TOTAL GARDE CHAMPETRE		1	0	0
TOTAL FILIERE POLICE MUNICIPALE		3	1	0
TOTAL GENERAL (sans emploi fonctionnel)		66,42	35,60	14,84

* 1 à temps complet et 4 à 0.25

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité,

1. APPROUVE le tableau des effectifs de la collectivité à compter du 14 avril 2021 comme suit :

2. DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

4- Informations diverses

M. Arnoux : « Nous avons reçu un courrier de la ville d'Eu, de la part de M. Michel Barbier, Maire de la ville d'Eu : votre conseil municipal a délibéré favorablement afin de reconduire l'aide financière concernant le fonctionnement du SMUR pour l'année 2021. Je tenais par la présente à vous remercier ainsi que les membres de votre conseil municipal, pour ce vote qui va dans le sens du maintien d'un service public de qualité. Veuillez croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée. Enfin, il est de mon ressort et je sais que c'est une nouvelle qui est tellement attendue par beaucoup de consommateurs, le permis de construire de Mac Donald de Blangy a été accordé, voilà c'était pour finir ce premier budget. Je voulez-vous remercier sans exception, je sais que pour certains c'est compliqué par rapport aux heures de travail il est vrai que l'horaire de 18h30 est un horaire qui convient à beaucoup beaucoup de monde ça nous évite de partir trop tard le soir chez nous et on vous fera jamais de reproche d'arriver à 19h ou 19h15, c'est important on a quand même un esprit en meilleure forme à 18h30, mais ce que je voulais surtout vous remercier c'est tout le travail que vous avez donné pour ce budget, vous avez pris le temps de rencontrer les agents, il y a eu beaucoup de travail de préparation et je voudrais encore souligné le travail de notre DGS et de l'équipe qu'elle dirige, c'était important ce temps pédagogique et moi j'en suis vraiment très heureux ? Des fois c'était rébarbatif, des fois c'était intéressant mais en tout cas merci à vous tous pour cette séance de 1^{er} budget voté tous ensemble. Merci pour la qualité du débat et je vous dis à très bientôt. Concernant les 2 dates les 1^{er} et 8 mai, ce sont des dates de commémoration, il n'y aura que les élus du bureau municipal qui se rendront devant le monument aux morts pour rendre hommage aux travailleurs et aux victimes de la seconde guerre mondiale, pour des raisons sanitaires bien évidemment. Ensuite si vous pouvez prendre le temps de la signature de tous les registres avant de partir ça serait très sympathique de votre part, merci à tous et très bonne soirée. »

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h50.